

H. Lafitte,
Notice sur la Terre et Seigneurie de la *Borie*
située Commune de *Saint-Christophe-de-Tude*, Canton de *Chalais* (*Charente*)

[XXXVII] M. *Lafitte* donne lecture d'une notice sur la Terre et Seigneurie de La *Borie*, située commune de *Saint-Christophe-de-Tude* (*Charente*) et fournit d'intéressants renseignements sur l'histoire de ce fief, ainsi que sur ses divers possesseurs. (Annexe V, p. XCIII-XCIX.)

Notice
sur la Terre et Seigneurie de la *Borie*
située Commune de *Saint-Christophe-de-Tude*
Canton de *Chalais* (*Charente*)

La commune de *Saint-Christophe-de-Tude* faisait autrefois partie du marquisat d'*Aubeterre* et dépendait de l'*Angoumois*, ainsi que les communes de *Courlac*, *Orival*, *Saint-Avit*, *Saint-Quentin* et *Bazac*, tandis que *Chalais* et son territoire appartenait à la *Saintonge*.

Mais, depuis 1790, toutes ces localités sont comprises dans le département de la *Charente*.

Après avoir été, dit-on, au Moyen-Age, Un ancien fort avancé du château de *Chalais*, le château de La *Borie* était devenu le siège d'une seigneurie dont les terres étaient situées sur la commune de *Saint-Christophe* et en composaient la plus grande partie.

Je n'ai encore rien trouvé de précis sur sa primitive histoire, et il me faut arriver au commencement du XIV^e siècle pour avoir un document certain.

En 1319, d'après un acte transcrit *vidimus*, en 1466, la terre de La *Borie* était possédée par le chevalier *Philippe* de *Saint-Quentin*.

Depuis de longues années, de grandes contestations avaient lieu entre ses prédécesseurs et les seigneurs de *Chalais*, au sujet de l'emplacement des foires et marchés, que chacune des parties revendiquait et dont, par conséquent, elle exigeait la rente, prétendant exercer exclusivement le droit de justice haute, moyenne et basse.

Enfin, un accord intervint entre ledit chevalier et *Hélie Talleyrand*, seigneur de *Grignols* en *Périgord*, et *Agnès* de *Chalais*, sa femme. Les exigences furent réglées par moitié et le différend cessa.

A diverses époques, des hommages féodaux furent rendus, à l'occasion de la terre de La *Borie*, savoir:

En 1452, le 17 février,

En 1458, au mois de mars,

En 1460, le 24 juin, à l'Archevêque de *Bordeaux*.

En 1745, le 30 octobre, à Mme la Princesse d'*Angoulême* (sic).

En 1536, le 26 avril, au Roy.

Enfin, en 1608, le 16 janvier, à l'Archevêque de *Bordeaux*.

En 1649, le château de La *Borie* et ses dépendances appartenait à haute et puissante dame *Antoinette* d'*Esparbès* de *Lussan*, marquise de *Grignols* en *Bazadais*, veuve de haut et puissant seigneur *Jean* de *Grignols*, marquis de *Grignols*. Le marquis avait, sans doute, laissé une situation embarrassée; car la marquise d'*Esparbès* se décida à vendre son château de La *Borie*.

A cette même époque, habitait au château de *Pompadour*, en *Limousin*, haute et puissante dame *Marie Fabry*, dame de *Pompadour*, *Saint-Cyr*, *Bret*, *Treignac* et autres places. Elle était veuve de haut et puissant seigneur, messire *Philibert* de *Pompadour*, en son vivant, chevalier des ordres du roi et son Lieutenant Général, en ses pays de haut et bas *Limousin*, seigneur de *Treignac*, *Bret*, *Saint-Cyr*, *La Roche* et autres places.

On sait que cette famille n'avait plus de représentants, depuis 1722, lorsque *Jeanne-Antoinette Poisson*, toute puissante à la cour de *Louis XV*, ne voulant pas que l'absence compromît sa faveur, supplia le roi de la laisser l'accompagner à l'armée du Nord (bataille de *Fontenoy*, 1745) et qu'au retour, *Louis XV* la nomma Marquise de *Pompadour* et lui donna les armes de l'ancienne famille éteinte.

H. Lafitte,
Notice sur la Terre et Seigneurie de la *Borie*
située Commune de Saint-Christophe-de-Tude, Canton de *Chalais* (Charente)

Or, la vraie marquise, Madame *Marie Fabri*, était tutrice des enfants de haut et puissant seigneur, messire *Charles de Talleyrand-Beauville*, marquis d'*Excideuil* en *Périgord*, prince de *Chalais*, seigneur baron de *Beauville* en *Agènois*, *Mareuil* et autres places, et de défunte *Charlotte de Pompadour*, épouse de ce dernier.

Madame de *Pompadour* venait souvent au château de *Chalais*. Elle sut que le château de La *Borie* était à vendre et voulut l'acheter. De concert avec un membre de la Chambre des monnaies de La *Rochelle* et du *Poitou*, appelé *Samuel Massonnaud*, dont jusqu'à présent je ne me suis pas expliqué la raison de la présence et du concours, elle fit faire des offres. Les préliminaires de la vente furent longs et difficiles. Enfin, celle-ci fut convenue, pour le prix de cinquante mille livres, payables dans le délai de six mois après l'acte passé et moyennant de nombreuses conditions.

D'un côté, M. *Jean de Drouillac*, écuyer, sieur de *Puycheny*, paroisse de *Saint-Romain*, au marquisat d'*Aubeterre*, ayant charge expresse de haute et puissante dame d'*Esparbès* de *Lussan*, et, de l'autre, Madame de *Pompadour*, conjointement avec *Massonnaud*, firent, au château de La *Borie*, les premiers accords qui furent écrits et rédigés par le notaire royal *Thévenin*, le 27 janvier 1649.

Puis, le 7 février suivant, au château de *Grignols* en *Bazadais*, Madame d'*Esparbès*, après avoir remis à Madame de *Pompadour* les titres relatifs aux différents hommages auxquels il a été fait allusion plus haut, ratifia les conventions du 27 janvier précédent et l'acte définitif fut signé par toutes les parties, en présence des témoins nommés au bas de l'acte.

Le prix de cinquante mille livres peut paraître élevé pour l'époque, surtout sur l'on considère qu'il a été bien constaté, par l'acte de vente, que le château, en 1649; était une *vraie ruine* et que Madame d'*Esparbès* emportait tout le meuble.

C'est que la terre était grande et avait de l'importance en raison de son étendue et du rang que tenait la famille d'*Esparbès*.

Cette vente fut la cause d'une multitude de difficultés, Les enfants de *Talleyrand*, devenus grands, intentèrent un procès qui donna lieu à ce que l'on appelait des *factum* de procédure imprimés, qui existent encore aux archives du château de *Chalais* et qui sont intéressants à plus d'un point de vue.

Plus tard, la terre de La *Borie* passa encore en d'autres mains. Je n'ai pu trouver la date de la nouvelle vente; mais je sais, par des papiers divers, que dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, la famille *Nicolas* de *Lamballerie* était le nouveau propriétaire. Le dernier possesseur s'appelait *Paulin Nicolas*, marquis de *Lamballerie*, avocat, conseiller général de la *Charente*, et avait épousé Mademoiselle de *Fonvieille*, d'une ancienne famille de l'*Agenais*. De ce mariage naquit un fils, devenu avocat lui aussi, qui mourut jeune. On déplora sa perte; car il pouvait, par son intelligence et ses aptitudes, faire du bien au pays. Son père, après avoir fait exécuter quelques réparations à son château, mourut à son tour, il y a environ trente ans, laissant sa propriété à ses neveux, Monsieur et Madame *Ludovic* de *Lamballerie*.

Ceux-ci la gardèrent quelques années ; mais, désirant, malgré les regrets de leurs nombreux amis, se rapprocher de leurs enfants mariés et établis loin d'eux, ils la cédèrent, il y a deux ans, à Monsieur et Madame *Hector Rousse*, riches négociants de *Paris*, qui ont entrepris de nombreux travaux de consolidation et d'embellissement, avec autant d'à propos que de bon goût.

Le château de La *Borie* actuellement n'a rien de remarquable. C'est une construction plusieurs fois remaniée et sans caractère; mais il a conservé, entre ses douves, un ancien portail *Louis XIII*, placé à l'endroit où se trouvait jadis la principale entrée et qui produit encore un excellent effet au bout d'une vieille allée à laquelle il serait facile de rendre sa primitive destination.

Cette agréable demeure est située sur un gracieux coteau. La façade regarde, au couchant, la ligne du chemin de fer de *Paris* à *Bordeaux* et la grande route qui longe ce dernier sur un assez long parcours. Elle est encadrée dans de superbes bosquets de charmilles que le défunt marquis s'était plu à laisser pousser pour en faire ce qu'il appelait "ses salons de verdure". Ils sont, en effet, un des beaux ornements du parc.

Une vaste prairie qui s'étend devant le château et descend en pente douce jusqu'à la grand'route, une jolie pièce d'eau qui l'avoisine, un beau point de vue, la proximité de la vivante petite ville de *Chalais* que l'on voit très bien à deux kilomètres environ, font de la propriété de la *Borie* la plus jolie résidence du pays, après le château de *Chalais*.

Le château de la *Borie*, comme tous les anciens châteaux, a lui aussi sa légende. Il y a une cinquantaine

H. Lafitte,
Notice sur la Terre et Seigneurie de la *Borie*
située Commune de *Saint-Christophe-de-Tude*, Canton de *Chalais* (*Charente*)

d'années certains vieillards, morts aujourd'hui, prétendaient (je les ai entendus souvent) que dans une grande cavité, — maintenant comblée, — creusée au bas du château et regardant la ligne du chemin de fer, il y avait l'entrée d'un souterrain au fond duquel était un atelier de faux monnayeurs. On aurait même trouvé, disaient-ils, un moule à fabriquer les pièces. *M. Paulin de Lamballerie* n'aimait pas qu'on lui parlât de cette légende et je ne l'ai jamais questionné, étant en relations d'amitié avec lui.

Est-ce de la légende ou de l'histoire? Je l'ignore! Dans tous les cas, la chose n'aurait rien d'invraisemblable. A différentes époques, il a existé des faux-monnayeurs; et si l'on en a parlé surtout à propos des vieux château, c'est que, habituellement, les vieux châteaux ont des souterrains; et quand on a abandonné leurs ruines, les faux-monnayeurs, qui ne cherchaient qu'à se cacher, ont trouvé des cachettes toutes faites dans les flancs profonds et oubliés de ces obscurs repaires.

En *Dordogne*, un faux-monnayeur, entr'autres, a laissé le souvenir de ses nombreux méfaits. Il y a, aux environs de *Neuvic-sur-l'Isle*, un vieux château appelé *Frateaux*, dont il ne reste que deux ou trois mauvaises pièces habitées par des métayers, et de vastes caveaux souterrains où le fameux *Millefumade* avait établi son atelier clandestin. J'ai visité les lieux, il y a une trentaine d'années.

Quoi qu'il en soit, pour ne parler que de ce que j'ai vu, je dirai qu'au nord du château de *La Borie*, sur le territoire de l'une des métairies qui en dépendent, appelée *Castille*, on a trouvé, il y a une trentaine d'années, un cercueil de pierre. La tombe venait d'être violée et restait absolument vide, lorsque j'ai pu arriver sur les lieux. Sa nature, la forme du cercueil et les fioles de verre que *M. de Lamballerie* m'a montrées, chez lui, plusieurs jours après la découverte faite en son absence, me font supposer que la sépulture était *Mérovingienne*. Toutefois, je le répète, le cercueil était, vide lorsque je suis arrivé; et n'ayant pas vu les choses en place, je ne puis faire que des conjectures.

